



N° 42

# LES COMMANDEMENTS

Septième Commandement de Dieu

Le bien d'autrui tu ne prendras,  
Ni retiendras à ton esclent.

1. Le septième commandement nous défend : 1° de prendre le bien d'autrui; 2° de le retenir injustement; 3° de causer aucun dommage au prochain.

2. Ceux qui prennent le bien d'autrui sont : les voleurs, les domestiques et ouvriers infidèles, les marchands sans probité, les plaideurs de mauvaise foi, les magistrats et juges corrompus, les usuriers et tous ceux enfin qui s'approprient ce qui ne leur appartient pas.

3. Les enfants qui volent leurs parents pèchent contre le septième commandement, parce qu'ils s'approprient un bien qui ne leur appartient pas encore.

4. C'est toujours un péché de prendre injustement le bien d'autrui; mais ce péché est plus ou moins grave, selon le plus ou moins de valeur de l'objet qu'on a pris.

5. Il peut arriver des circonstances qui rendent mortel un vol léger en lui-même; par exemple, lorsqu'un vol léger fait un tort notable, ou lorsqu'on a l'intention d'arriver, par plusieurs vols légers, à prendre une somme considérable.

6. On retient injustement le bien d'autrui : 1° en gardant un objet trouvé sans rechercher à qui il appartient; 2° en détournant des objets de succession; 3° en ne rendant pas le dépôt qu'on a reçu; 4° en ne payant pas ou en faisant trop attendre le salaire aux ouvriers et aux domestiques.

7. On cause du dommage au prochain : 1° en gâtant ou en détruisant ce qui lui appartient; 2° en l'empêchant, par des moyens injustes, de faire un gain légitime.

8. On pèche contre le septième commandement, non seulement en commettant soi-même une injustice, mais encore en participant à l'injustice des autres.

9. Voici les conseils de Jean-Baptiste aux foules qui venaient lui confesser leurs injustices :

« Déjà la cognée est placée à la racine des arbres. Tout arbre donc qui ne porte pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu. » Et le peuple l'interrogeait, disant : Que ferons-nous donc ? Et leur répondant, il disait : Que celui qui a deux tuniques en donne une à celui qui n'en a point, et que celui qui a de quoi manger fasse de même.

« Des publicains vinrent aussi pour être baptisés, et lui dirent : Maître, que ferons-nous ? » Il leur dit : N'exigez rien de plus que ce qui vous a été prescrit. « Et des soldats aussi l'interrogeaient,

disant : Et nous, que ferons-nous ? Et il leur dit : Ne frappez personne, et ne calomniez point, et contentez-vous de votre solde.

« Or, comme le peuple se préoccupait et que tous se demandaient en leurs cœurs si Jean n'était point par hasard le Christ, Jean leur répondit à tous, disant : Pour moi, je vous baptise dans l'eau, mais viendra Celui qui est plus fort que moi, à qui je ne suis pas digne de délier la courroie de sa chaussure ; lui vous baptisera dans l'Esprit Saint et le feu. Le van est en sa main, et il purifiera son aire, et il rassemblera le froment dans son grenier, et, pour la paille, il la brûlera dans le feu qui ne s'éteint point. (Luc. III.)

## Explication du Tableau

10. Nous voyons, à gauche, le vieux Tobie, devenu aveugle et pauvre, après avoir possédé de grands biens et pratiqué beaucoup d'œuvres de charité. Sa femme travaillait pour le nourrir avec leur jeune fils. Un jour qu'on lui avait donné un chevreau, Tobie, entendant le bêlement de l'animal, dit aussitôt : « Prenez garde qu'il ne soit le fruit d'un vol ; alors, il faudrait le rendre à ses maîtres, car il ne nous est pas permis de profiter pour notre nourriture de ce qui a été dérobé. »

11. Le haut de ce tableau représente Achab, roi d'Israël, percé d'une flèche dans un combat. Un jour, ce prince voulut avoir une vigne qui appartenait à un Israélite nommé Naboth ; mais celui-ci refusa de lui céder l'héritage de ses pères. De concert avec Jézabel, son épouse, encore plus méchante que lui, Achab fit périr Naboth et s'empara de sa vigne. Le prophète Elie vint alors lui dire de la part de Dieu : « En ce lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth, ils lécheront aussi ton sang. » Quelque temps après, Achab étant en guerre avec le roi de Syrie, se déguisa pour éviter les coups des ennemis ; mais une flèche lancée au hasard vint le percer, et le sang qui coula de sa blessure fut léché par les chiens, comme l'avait prédit Elie.

12. Nous voyons en bas, à droite, un Israélite nommé Achan qui, après la prise de Jéricho, s'était approprié, contre la défense du Seigneur, une partie des brebis, deux cents sicles d'argent, une règle d'or et un manteau d'écarlate. Ce vol reçut un châtiment terrible. Sur l'ordre de Josué, Achan fut lapidé par le peuple et brûlé avec tout ce qui lui appartenait.